

Municipalité La Rédemption.

Mardi, le dix-sept (17) décembre 2019 se tenait à 19h30 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, Mairesse, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Étaient absent, messieurs les conseillers, Steeve Soucy, André Fournier.

Monsieur Gilles Provencher, directeur général, était aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. **Accueil**

La séance débute à 19h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **Résolution # 19-252**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Simon Chassé et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Adoption du plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022** **Résolution # 19-253**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 tel que présenté.

4. **Dépôt du projet de règlement concernant le taux de taxation no 2020-01**

La conseillère Myriam Morissette fait le dépôt du projet de règlement no 2020-01 concernant le taux de taxation pour l'année 2020

5. **Entente de service incendie** **Résolution # 19-254**

ATTENDU QUE l'incendie de la caserne de pompiers de La Rédemption et de tous ses équipements le 23 mars 2017 a mené à une entente pour la couverture incendie des Municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc et de La Rédemption par la Ville de Mont-Joli comprenant principalement la force de frappe pour les interventions et tous les éléments requis pour cette force de frappe;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a signé une nouvelle entente de services pour l'année 2019 avec la Ville de Mont-Joli suite à l'adoption de la résolution 2018-12-245;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli réitère la même offre de service à la Municipalité de La Rédemption pour l'année 2020 avec une augmentation de coût de 5% et ce, sans exiger pour 2020 que la Municipalité intègre le Regroupement incendie de la région de Mont-Joli;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli a informé la Municipalité qu'à compter de l'année 2021, cette dernière demanderait l'adhésion de la Municipalité au Regroupement incendie de la région de Mont-Joli et que la Municipalité devra analyser cette possibilité pendant l'année 2020;

Il est proposé par Raynald Bérubé et appuyé par Simon Chassé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de la Ville de Mont-Joli relativement à la couverture incendie pour l'année 2020 selon un montant budgétaire de 25 200\$;

QUE la municipalité de La Rédemption autorise la mairesse Sonia Bérubé et le directeur général Gilles Provencher à signer la dite entente pour et au nom de la Municipalité.

6. Reconduire le rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023
Résolution #19-255

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter de reconduire le rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023 tel que recommandé par la compagnie Servitech.

7. Augmentation de salaire service de garde (Manon Ouellet)
Résolution # 19-256

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter d'augmenter le taux horaire à 15 00\$/heure à compter du 1 janvier 2020 pour le service de garde scolaire.

8. Varia

9. Période de questions

10. Prochaine séance

Lundi le 13 janvier 2020 à 20h00

11. Levée de la séance
Résolution # 19-257

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 19h 48.

Sonia Bérubé
Mairesse

Gilles Provencher
Directeur général et secrétaire-
trésorier